



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

REGLEMENT N° 01-2020

Règlement relatif au Comité consultatif d'urbanisme

- ATTENDU QUE** le rôle du CCU a évolué au cours des dernières années et qu'il serait judicieux pour la municipalité d'arrimer sa réglementation à cette nouvelle réalité;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal a décidé de procéder à la révision de son règlement sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme et qu'il est apparu nécessaire de remplacer le règlement numéro 01-1995 et ses amendements;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2020 en suivi au dépôt d'un projet de règlement;
- ATTENDU QUE** Les recommandations et les avis du CCU permettent au conseil municipal de profiter de la contribution d'élus et de citoyens, lesquels peuvent faire valoir leur expérience de vie dans la municipalité et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement de leur territoire;
- ATTENDU QUE** Le conseil municipal peut attribuer à ce comité des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais

Et résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Que le Règlement numéro 01-2020 soit adopté en remplacement du règlement numéro 01-1995 et ses amendements, et qu'il soit ordonné, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 DOCUMENT EN ANNEXE A

Que le document constituant le Comité consultatif d'urbanisme fait partie intégrante du présent règlement numéro 01-2020, et qu'il soit inséré en annexe A.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Marie-Claude Parent
Directrice générale, secrétaire-trésorière

DATES

Avis de motion et présentation du projet de règlement :	9 mars 2020
Adoption :	15 avril 2020
Avis public d'entrée en vigueur :	16 avril 2020
Résolution :	2020-04-134